

N° ARS-PDL/DAS/DASMS/ 572 /2011

ARRETE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
PAYS DE LA LOIRE

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA SARTHE

VU

Le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R313-4 et suivants ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

L'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 18 ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Le décret du 1er avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Sur proposition des organismes concernés ;

Sur proposition du directeur de l'accompagnement et des soins ;

ARRESENT

Article 1 : La commission de sélection d'appel à projet médico-social chargée d'établir la liste de classement des projets dans le cadre de l'appel à projet visant à créer 30 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés lancé par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil général de la Sarthe est établie comme suit :

1°) Au titre des membres ayant voix délibérative :

a) *le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, le président du conseil général, co-présidents*

- Présidente titulaire : **Madame Marie-Sophie DESAULLE**, Directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire

Suppléant : **Monsieur Laurent CASTRA**, Directeur de l'accompagnement et des soins, ARS

- Président titulaire : **Monsieur Jean-Marie GEVEAUX**, Président du Conseil général de la Sarthe,
Suppléant : **Madame Nicole AGASSE**, Conseiller général
- b) *deux représentants de l'Agence régionale de santé*
- Titulaire : **Monsieur François GRIMONPREZ**, Directeur de la qualité et de l'efficience
Suppléant : **Madame Maritxu BLANZACO**, Responsable du département médico-social, direction de la qualité et de l'efficience
 - Titulaire : **Monsieur Pierre BLAISE**, Directeur du Projet Régional de Santé
Suppléant : **Madame Gwendoline DE GUENYVEAU**, Chargée de projet à la Direction du Projet Régional de Santé
- c) *deux représentants du Conseil général*
- Titulaire : **Madame Béatrice PAVY-MORANCAIS**, Conseiller général
Suppléant : **Madame Marie-Thérèse LEROUX**, Conseiller général
 - Titulaire : **Madame Marie-Hélène GAUTIER**, Directeur Autonomie et dépendance, Direction générale adjointe de la Solidarité départementale
Suppléant : **Madame Mayalen UDOLE**, Chef du service Contrôle et tarification des établissements et services, Direction Autonomie et dépendance
- d) *3 représentants d'associations de retraités et personnes âgées*
- Titulaire : **Madame Rolande BARRIER**, Fédération sarthoise des Aînés ruraux
Suppléant : **Madame Micheline LUCAS**, Fédération sarthoise des Aînés ruraux
 - Titulaire : **Monsieur Michel ROUX**, OPARM
Suppléant : **Madame Josette DAGUENET**, OPARM
 - Titulaire : **Monsieur René CLAVIER**, Union Confédérale des retraités CFDT
Suppléant : **Madame Lucette GARNIER**, Union Confédérale des retraités CGT
- e) *3 représentants d'associations de personnes handicapées*
- Titulaire : **Madame Martine PROVENT**, Présidente de l'Association Eclaircie-Autisme
Suppléant : **Monsieur Joël BARRAULT**, Président de l'Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe (AHSS)
 - Titulaire : **Monsieur Jean-Marie LAHOREAU** Président de l'Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux (ADIMC)
Suppléant : **Monsieur Bernard BONHOMME**, Président de l'Association De Gestion des Structures Intermédiaires (ADGESTI)
 - Titulaire : **Monsieur Pascal COROLLER**, Président de l'Association Départementale des Amis et Parents de personnes ayant un handicap mental (ADAPEI)
Suppléant : **Madame Martine GABOYER**, Présidente de l'ADMR de la Sarthe, association départementale de services à la personne
- 2°) Au titre des membres ayant voix consultative
- a) *Deux représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux non membres de la CAP à titre délibératif*
- Titulaire : **Monsieur Franck BOUGEANT**, représentant de la FEHAP
Suppléant : **Madame Amandine ROUFFIAT**, Conseillère technique à l'URIOPSS
 - Titulaire : **Madame Marina ANDRE**, représentant la FHF
Suppléant : **Madame Michèle JOANNIS**, représentant la FHF

b) *deux personnalités qualifiées*

- Titulaire : **Monsieur René CLOUET**, Directeur du CREAL Pays de la Loire
Suppléant : en attente de désignation
- Titulaire : **Madame Sandrine ARNOU**, Directrice MDPH 72
Suppléant : **Madame Nicole HUREAU**, Responsable du réseau partenarial et observatoire de la MDPH 72

c) *un représentant d'usagers spécialement concernés par l'appel à projet correspondant*

Titulaire : **Monsieur Patrice ROUILLARD**, Président Délégué Départementale de l'UNAFAM72
Suppléant : **Monsieur Daniel CLOUET**, membre du bureau UNAFAM72

d) *quatre personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'ARS et du Conseil général experts dans le domaine de l'appel à projet correspondant :*

- Titulaire : **Madame Odile DOUCET** responsable de l'animation des politiques territoriales à la Délégation territoriale de la Sarthe, Agence régionale de santé
Suppléant : **Monsieur Cyril PLOT**, Chargé de projet à la Délégation Territoriale de la Sarthe, ARS
- Titulaire : **Monsieur Alain Charpentier**, médecin à la Délégation territoriale de la Sarthe, Agence régionale de santé
Suppléant : en attente de désignation
- Titulaire : **Madame Gisèle CONTRAIN-ETRAYEN**, chef du service Prestations et aide sociale, Direction Autonomie et dépendance, Conseil général de la Sarthe
- Suppléant : **Madame Annie DUCA**, adjointe au chef du service Prestations et aide sociale, Direction Autonomie et dépendance, Conseil général de la Sarthe
- Titulaire : **Madame Isabelle GRONDIN**, adjointe au chef du service Contrôle et tarification des établissements et services, Direction Autonomie et dépendance, Conseil général de la Sarthe
- Suppléant : **Dr Jean-Yves PELLO**, Médecin du Bureau de l'équipe médico-sociale, Direction Autonomie et dépendance, Conseil général de la Sarthe

Article 2 : Le mandat des membres de la commission est de trois ans. Il est renouvelable.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de mes services dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Santé et des Solidarités dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en joignant une copie de la décision contestée,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 4 : La directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, le Président du Conseil général, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait le **29 SEP. 2011**

La Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé,


Marie-Sophie DESAULLE

Le Président du Conseil Général
de la Sarthe


Jean-Marie GEVEAUX